

Ne pas distribuer aux États-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

Le présent document n'est pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis sans un enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ou une dispense d'enregistrement. Ces titres ne feront pas l'objet d'une opération par appel public à l'épargne aux États-Unis.



ALTRAN TECHNOLOGIES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 59 138 368,50 euros
Siège social : 58, boulevard Gouvion St Cyr – 75017 Paris
702 012 956 R.C.S. Paris

Paris, le 19 juin 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

ALTRAN TECHNOLOGIES lance une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 129 481 892,80 euros

(visa n° 08-131 en date du 18 juin 2008 de l'Autorité des marchés financiers)

Altran Technologies annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant de 129 481 892,80 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital permettra à la Société d'accroître ses ressources financières, de renforcer ses capitaux propres et lui donnera les moyens d'amplifier son développement notamment au travers d'acquisitions ciblées. La Société se réserve également la possibilité d'affecter une partie du produit de la présente émission au remboursement des OCÉANE 2009, étant toutefois précisé que le Groupe anticipe de pouvoir procéder à leur remboursement grâce à la mobilisation de sa trésorerie disponible, à la montée en puissance de son programme d'affacturage, à la mise en place de nouvelles lignes de crédit bancaire (visées dans le communiqué du 17 avril 2008) et à la génération de *cash flow* des opérations en 2008.

La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de 5,20 euros par action (0,50 euro de nominal et 4,70 euros de prime d'émission) à raison de 4 actions nouvelles pour 19 actions existantes.

Chaque actionnaire d'Altran Technologies recevra un droit préférentiel de souscription (DPS) par action enregistrée comptablement sur son compte à l'issue de la journée comptable du 23 juin 2008. 19 DPS donneront droit de souscrire 4 actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale chacune au prix de 5,20 euros. Les souscriptions à titre réductible seront admises.

Sur la base du cours de clôture de l'action Altran le 17 juin 2008, soit 5,99 euros, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,14 euro.

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 24 juin 2008 et se terminera le 7 juillet 2008 inclus. Durant cette période, les DPS seront négociables et cotés sur le marché Euronext Paris (code ISIN FR0010631226).

Le règlement-livraison des actions nouvelles et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris devraient intervenir le 29 juillet 2008. Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur le marché Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000034639).

Altrafin Participations¹ s'est engagée envers la Société à souscrire à la présente augmentation de capital (i) à titre irréductible à hauteur de l'intégralité des DPS détenus par elle à l'ouverture de la période de souscription (soit

Ne pas distribuer aux États-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

6 000 000 DPS attachés aux actions cédées par Alexis Knazieff et Hubert Martigny (ci-après « les Fondateurs ») et (ii) à titre réductible à hauteur de la totalité des actions offertes déduction faite des actions non souscrites par elle à titre irréductible, et cela sous condition suspensive de la réalisation de la cession par les Fondateurs d'un nombre total de 6 000 000 d'actions de la Société au profit d'Altrafin Participations avant l'ouverture de la période de souscription.

La Société diffusera un communiqué, avant l'ouverture de la période de souscription, indiquant si cette condition suspensive a été réalisée, et par voie de conséquence si l'engagement de souscription susvisé d'Altrafin Participations est confirmé. Si cette condition n'était pas réalisée à l'ouverture de période de souscription, la Société procèdera au dépôt d'une note d'opération complémentaire au Prospectus qui sera soumise au visa de l'AMF, conformément à l'article 212-25 du règlement général de l'AMF.

L'offre est ouverte au public uniquement en France.

L'opération est dirigée par BNP PARIBAS, CALYON, NATIXIS et Société Générale, *Chefs de file et Teneurs de livre associés.*

Le service des titres et le service financier des actions Altran Technologies sont assurés par Société Générale, 32, rue du Champs de tir – BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 03.

La notice légale sera publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 23 juin 2008.

Information du public

Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : www.altran.com

Contact Investisseurs

Monsieur Eric Albrand

Directeur Financier et Membre du Directoire
Tél : +33 (0) 1 46 17 49 69
E-mail : comfi@altran.com

Monsieur Laurent Dubois

Responsable des relations investisseurs
Tél : + 33(0)1 46 17 49 69
E-mail : comfi@altran.com

www.altran.com

¹ Société détenue à 57 % par le FCPR Apax France VII, géré par Apax Partners SA, et à 43 % par la société en commandite par actions Altamir Amboise, gérée par Apax Partners & Cie Gérance SA. A la date du visa sur le prospectus, Altrafin Participations n'est pas actionnaire de la Société.

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n° 08-131 en date du 18 juin 2008 est disponible sans frais au siège social de la société Altran Technologies et sur les sites Internet d'Altran Technologies (www.altran.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le prospectus est composé du document de référence de la société Altran Technologies, déposé auprès de l'AMF le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0278, et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

Altran Technologies attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

La diffusion du prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les

Ne pas distribuer aux États-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux actions nouvelles, ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne (y compris les trustees et les nommées) recevant le prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourront constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

Ce document ne doit pas être fourni, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Italie, au Canada, au Japon et en Australie.

Ce document et l'information qu'il contient ne constituent pas une offre de vendre ni une sollicitation d'acquiescer des valeurs mobilières aux États-Unis, en Italie, au Canada, au Japon ou en Australie, et aucune offre ou vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un pays où une telle offre ou vente serait illégale. Les actions et les droits préférentiels de souscription d'Altran Technologies mentionnés dans ce document ne pourront être offerts, vendus, exercés ou livrés aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent document aux États-Unis ni réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux États-Unis.

*Au Royaume-Uni, ce document est seulement destiné aux personnes qui (a) ont une expérience professionnelle en matière d'investissement (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ou (b) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne auxquelles le prospectus peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d)) de l'Ordre (ci-après dénommées les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document et son contenu est uniquement destiné aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.*

Ne pas distribuer aux États-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Émetteur	ALTRAN TECHNOLOGIES, société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français au capital de 59 138 368,50 euros
Code ISIN	FR0000034639
Mnémotechnique	ALT
Compartiment	B
Secteur d'activité ICB	Industrie / Biens et Services Industriels / Services supports / Services d'appui professionnels
Autorisations sociales	<p>L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Altran Technologies en date du 29 juin 2007 a décidé de déléguer au Directoire sa compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>Faisant usage de la délégation ainsi consentie, le Directoire d'Altran Technologies a décidé, le 18 juin 2008, après autorisation du Conseil de surveillance en date du 16 avril 2008 et conformément à l'article 14.1 des statuts d'Altran Technologies, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 12 450 182 euros par émission de 24 900 364 actions ordinaires de 0,50 euro de valeur nominale chacune.</p>
Pourcentage en capital et en droit de vote	Sur la base du capital social au 2 juin 2008, soit 59 138 368,50 euros représenté par 118 276 737 actions, l'augmentation de capital d'un montant nominal de 12 450 182 euros par émission de 24 900 364 actions nouvelles représente une augmentation de 21,5 % du capital.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2008
Droit applicable	Les actions nouvelles sont émises dans le cadre de la législation française
Produit brut de l'Offre	129 481 892,80 euros
Rémunération et frais des intermédiaires financiers, des conseils et d'Altrafin Participations liés à l'Offre	environ 4 millions d'euros
Produit net estimé de l'Offre	environ 125 millions d'euros
Garantie de l'émission	La présente augmentation de capital ne fait l'objet d'aucune garantie du syndicat bancaire. Elle fait toutefois l'objet d'un engagement de souscription d'Altrafin Participations.
Engagement de conservation / abstention	<p>120 jours suivant la date du visa sur le Prospectus, soit jusqu'au 16 octobre 2008, pour la Société, les Fondateurs et Altrafin Participations, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Par ailleurs, Alexis Kniazeff et Hubert Martigny prendront aux termes d'un pacte d'associés qui sera conclu avec Altrafin Participations et les Investisseurs Apax certains</p>

Ne pas distribuer aux États-Unis, au Canada, au Japon et en Australie.

engagements de conservation et d'inaliénabilité, sous réserve de certaines exceptions.

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

29 mai 2008	Début de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et du droit à l'attribution d'actions attaché aux Océane 2009.
18 juin 2008	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le Prospectus.
19 juin 2008	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital. Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.
23 juin 2008	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces légales obligatoires. Publication du résumé du Prospectus dans la presse nationale.
23 juin 2008 (au plus tard)	Diffusion d'un communiqué indiquant si la condition suspensive à laquelle l'engagement de souscription d'Altrafin Participations reste subordonné est réalisée (après séance de bourse).
24 juin 2008	Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des DPS sur le marché Euronext Paris.
7 juillet 2008	Clôture de la période de souscription - fin de la cotation du DPS.
16 juillet 2008	Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
29 juillet 2008	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Cotation des actions nouvelles.
1 ^{er} août 2008	Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions et du droit à l'attribution d'actions attaché aux Océane 2009.